

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 mars 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 DJS 82** Subvention (20 000 euros) et convention avec la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation des Finales du championnat de France Elite 2015.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées, 49, rue du Faubourg Poissonnière (9<sup>ème</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées (D02195/2015\_01870) au titre de l'organisation des Finales du Championnat de France Elite de Savate qui se dérouleront au stade Pierre de Coubertin (16<sup>ème</sup>) le 28 mars 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, VF88003, Mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**